



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le **15 AVR. 2025**

ID : 057-245700695-20250408-D2025_47_SI-AR

DECISION 2025-47

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n°19 du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 portant adoption du règlement de mise à disposition de composteurs pour des sites de compostage partagé,

Considérant la demande présentée par la Commune de Entringe pour le bénéfice de son cimetière,

Considérant le caractère complet du projet présenté,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De confier à la Commune de Entringe pour le bénéfice de son cimetière, le matériel de compostage suivant :

2 composteurs de 600 litres.

Article 2 :

Le matériel sera installé rue de la forêt à 57330 Entringe.

Article 3 :

Les personnes pouvant participer au compostage sur ce site sont :

- Les usagers du cimetière
- Le personnel communal

Article 4 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 8 avril 2025

Le Président
Michel PAQUET

